

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-98

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 07/12/2022, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Guillaume LEVEQUE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 30
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Lionel BRUNEL donne pouvoir à Laurence BEUGRAS
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET
Patricia GRANGE donne pouvoir à Grégory NOWAK
Corinne JEANJEAN donne pouvoir à Pierre FOUILLAND
Audrey PLATARET donne pouvoir à Claire REBOUL

ABSENTS :

Clémence DUCASTEL
Christine MARCILLIERE

Délibération publiée le 19 décembre 2022

Objet : Analyse de la pratique

Vu le rapport par lequel Josiane Chapus expose ce qui suit :

OJECTIFS DE L'INTERVENTION

Dans un contexte de montée de l'agressivité auprès des agents de nos collectivités, le groupe d'analyse de la pratique apporte des éléments théoriques et de réflexion facilitant le développement des compétences professionnelles dans les interventions auprès du public.

A partir de situations concrètes de la réalité professionnelle des travailleurs sociaux et administratifs des communes membres :

- Comprendre les différents enjeux participants à la difficulté rencontrée autour de la ou les situations amenées ;
- Questionner leurs positionnements professionnels face au public et aux collègues ;
- Acquérir des outils d'écoute, de communication et de gestion des relations difficiles qui favorisent un accueil constructif ;
- Trouver des options opérationnelles pour résoudre la ou les situations problématiques apportées ;
- Mobiliser leurs compétences à mettre en œuvre les options retenues et utiliser les outils proposés dans le respect des valeurs et des objectifs communs à l'accueil du public ;
- Elaborer des modalités de travail en équipe pour harmoniser les pratiques professionnelles ;
- Evoquer le type de conflits mettant à mal la cohésion au sein de l'équipe et envisager des propositions de résolution ;
- Prévenir des risques professionnels, notamment psycho-sociaux (épuisement professionnel, stress, violence...)

METHODE UTILISEE

Dans un cadre de respect mutuel, d'écoute, de bienveillance, de confidentialité et de non-jugement, un espace de parole sera créé pour que chaque personne puisse prendre de la distance en :

- Réfléchissant, échangeant sur des situations professionnelles amenées par les participants,
- Collaborant avec les autres membres du groupe pour diagnostiquer les problèmes professionnels rencontrés, identifier les besoins et préciser les objectifs de l'Analyse de la Pratique Professionnelle (échange sur les pratiques, analyse des difficultés, identification des risques inhérents aux enjeux personnels à l'œuvre dans la pratique professionnelle, etc.).

CONTENU

Des apports théoriques issus, entre autres, de la Psychologie, de l'Analyse Transactionnelle, de l'Analyse Systémique et de la Communication Non Violente pourront être proposés pour :

- Soutenir la réflexion,
- Apporter des éléments de compréhension et d'analyse de la situation problématique,
- Permettre l'élaboration autour d'une problématique, la recherche et la mise en place d'options.

BILAN 2022 :

Un bilan très positif de l'ensemble des participantes nous amène à solliciter la reconduction de cette action.

COÛT 2023 :

Huit séances de 2 heures de Janvier à Décembre 2023 soit 1920 euros + 165 euros de frais de déplacement financés par la CCVG dans le cadre de sa mission d'action sociale d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le coût de l'intervention d'analyse de la pratique, somme inscrite au budget primitif 2023 (chapitre 611).

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents en lien avec le groupe d'analyse de la pratique.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 16/12/2022,
GAUQUELIN Françoise



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)